



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 ~~juin 2025~~ **27/06/2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire :

Mme Pascale BILLEREY

Étaient absents :

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 17 - Aide aux associations sportives - Quatrième attribution 2025

Délibération n° 007963

Aide aux associations sportives - Quatrième attribution 2025

Rapporteur : M. André TERZO, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n°3	04/06/2025	Favorable unanime

Résumé :

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre des programmes manifestations – subventions exceptionnelles et animations.

I. Programme Manifestations – Subventions exceptionnelles

- **Besançon BMX** 10 000 €

Organisation du **Trophée de France 2025** les 28 et 29 juin la piste BMX du complexe sportif du Rosemont.

Cette compétition regroupera les meilleurs jeunes pilotes français sur la piste BMX du complexe sportif du Rosemont.

La mise en œuvre de cette épreuve au rayonnement national est accompagnée par la Ville à hauteur de **20 000 €** au bénéfice de Besançon BMX, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte 10 000 €
Communication, mise à disposition d'infrastructures, de moyens techniques et logistiques
- Attribution d'une **subvention à Besançon BMX** 10 000 €
Soutien spécifique

- **Besançon Football** 1 000 €

Organisation de la **BF Cup**.

60 équipes allant des catégories U6 à U15 se retrouveront sur le terrain du stade Léo Lagrange les 8 et 9 juin prochains.

La mise en œuvre de cette compétition est accompagnée par la Ville à hauteur de **5 000 €** au bénéfice de Besançon Football, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte 4 000 €
Communication, mise à disposition d'infrastructures, de moyens techniques et logistiques
- Attribution d'une **subvention à Besançon Football** 1 000 €
Soutien spécifique

- **Besançon Vol Libre** 500 €

L'association Besançon Vol Libre organise la seconde édition de Tout Besançon Vole les 23 et 24 août prochain. Afin de mettre parfaitement en valeur les particularités du territoire pour la pratique du parapente ou du Delta, cet événement exploitera toutes les facettes de la discipline en proposant des démonstrations, du marche et vol mais aussi une épreuve de précision d'atterrissage.

La mise en œuvre de cette manifestation est accompagnée par la Ville à hauteur de **3 000 €** au bénéfice de Besançon Vol Libre, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte 2 000 €
Communication, mise à disposition d'infrastructures, de moyens techniques et logistiques
- Attribution d'une **subvention à Besançon Vol Libre** 500 €

Soutien spécifique

- **Olympique de Besançon** **1 000 €**

Organisation de la 37^e édition du **tournoi de la Boucle**.

Environ 900 joueurs de 6 à 14 ans fouleront les pelouses du complexe sportif Michel Vautrot les 21 et 22 juin prochains.

La mise en œuvre de cette compétition est accompagnée par la Ville à hauteur de 5 000 € au bénéfice de Olympique de Besançon, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte **4 000 €**
Communication, mise à disposition d'infrastructures, de moyens techniques et logistiques
- Attribution d'une **subvention à Olympique Besançon** **1 000 €**
Soutien spécifique

En cas d'accord, la somme totale, soit 12 500 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022109.20300

II. Programme Animations

2-1 Aide à l'emploi d'éducateurs sportifs

Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs. La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'Été et projets spécifiques).

Il est proposé le versement du solde de la subvention relative à la saison 2024/2025 en complément du premier versement réalisé à l'automne 2024 (délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2023).

Clubs	Montant 23/24	Montant 24/25	Acompte 2025	Solde 2025
Amicale Cycliste Bisontine	2 500 €	2 500 €	1 900 €	600 €
Besançon Association Patinage	1 300 €	1 300 €	800 €	700 € (+200€ par rapport au solde prévisionnel)
Besançon Volley-Ball	2 800 €	2 800 €	2 000 €	800 €
Club Pugilistique Bisontin	4 500 €	4 500 €	3 000 €	1 500 €
Doubs Sud Athlétisme	2 800 €	2 800 €	2 000 €	800 €
Besançon BMX	2 300 €	2 300 €	1 500 €	1 000 € (+200€ par rapport au solde prévisionnel)
Olympique de Besançon	4 200 €	4 200 €	2 800 €	1 400 €
La Saint Claude	2 800 €	2 800 €	2 000 €	800 €

Clubs	Montant 23/24	Montant 24/25	Acompte 2025	Solde 2025
Besançon Gymnastique Rythmique	2 100 €	2 100 €	1 400 €	700 €
DOJO Franc-comtois	2 800 €	2 800 €	2 000 €	800 €
Entre temps escalade	2 100 €	2 100 €	1 200 €	900 €
Besançon Doubs Hockey Club	2 500 €	2 500 €	1 500 €	1 080 € (+80€ par rapport au solde prévisionnel)
Besançon Roche Tennis de Table	2 800 €	2 800 €	2 000 €	800 €
Volant Bisontin	1 300 €	1 400 €	700 €	700 €
Association Sportive Besançon patinage	1 500 €	1 500 €	800 €	700 €
Orchamps Palente AS	2 800 €	2 800 €	2 000 €	800 €
Challenger	0	1 400 €	700 €	700 €
Indépendante Comtoise	2 800 €	2 800 €	2 000 €	800 €
Besançon Floorball	0	1 400 €	700 €	700 €
TOTAL		46 800 €	31 000 €	16 280 €

Le Comité Régional Handi sport est un partenaire de la Ville de Besançon pour le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Cet opérateur est mobilisé notamment sur la mise en œuvre du Raid Handi Fort et l'opération Vital été. Par ailleurs, il accompagne les clubs et leurs éducateurs pour l'accueil de ces publics. La Ville attribuera une subvention de 4 500 € au CHR.

- **Comité Régional Handi Sport** **4 500 €**

En cas d'accord, la somme totale, soit 20 780 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022114.20300.

2-1 Raid Handi Fort

La Ville de Besançon et le Centre Omnisports Pierre Croppet ont organisé les 23, 24 et 25 mai derniers la 16^{ème} édition du Raid Handi-Forts en partenariat avec le tissu associatif local.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations mobilisées :

- Balise 25	500 €
- Club alpin Français	500 €
- ASCBB	300 €
- Soleil Brille Pour Tout le Monde	300 €
- Hand Ensemble	500 €
- ASPTT	300 €
- Décoche Bisontine	500 €
- Entre Temps Escalade	300 €

- STB	500 €
- Groupe PSL	300 €
- Tennis de table Roche Besançon	300 €
- La Française	500 €
- BRC escrime	500 €
- CPB lutte	300 €
- BAPA	300 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 5 900 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.30.65748.002212.20300.

L'ensemble de ces subventions feront l'objet d'un versement en une fois au bénéficiaire à compter de sa notification.

Elles seront restituées, en partie ou en totalité, en cas d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme à l'objet pour lequel elles ont été attribuées.

Le bénéficiaire devra se soumettre aux modalités de contrôle telles que définies à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales.

M. Abdel GHEZALI (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions suivantes :

o **Manifestations sportives et subventions exceptionnelles :**

▪ Besançon BMX	10 000 €
▪ Besançon Football	1 000 €
▪ Besançon Vol Libre	500 €
▪ Olympique de Besançon	1 000 €

o **Animations**

▪ ACB	600 €
▪ BAPA	700 €
▪ BVB	800 €
▪ CPB	1 500 €
▪ DSA	800 €
▪ Besançon BMX	1 000 €
▪ OB	1 400 €
▪ La Saint Claude	800 €
▪ BGR	700 €
▪ Dojo Franc Comtois	800 €
▪ Entre-Temps escalade	900 €
▪ BDHC	1 080 €
▪ Besançon Roche Tennis de table	800 €
▪ Volant Bisontin	700 €
▪ ASBP	700 €
▪ Orchamps Palente	800 €
▪ Challenger	700 €
▪ Indépendante Comtoise	800 €
▪ Besançon Floorball	700 €
▪ Comité Régional Handisport	4 500 €
▪ Balise 25	500 €
▪ Club alpin Français	500 €
▪ ASCBB	300 €
▪ Soleil Brille Pour Tout le Monde	300 €
▪ Hand Ensemble	500 €
▪ ASPTT	300 €
▪ Décoche Bisontine	500 €

▪ Entre Temps Escalade	300 €
▪ STB	500 €
▪ Groupe PSL	300 €
▪ Tennis de table Roche Besançon	300 €
▪ La Française	500 €
▪ BRC escrime	500 €
▪ CPB lutte	300 €
▪ BAPA	300 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT